

DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

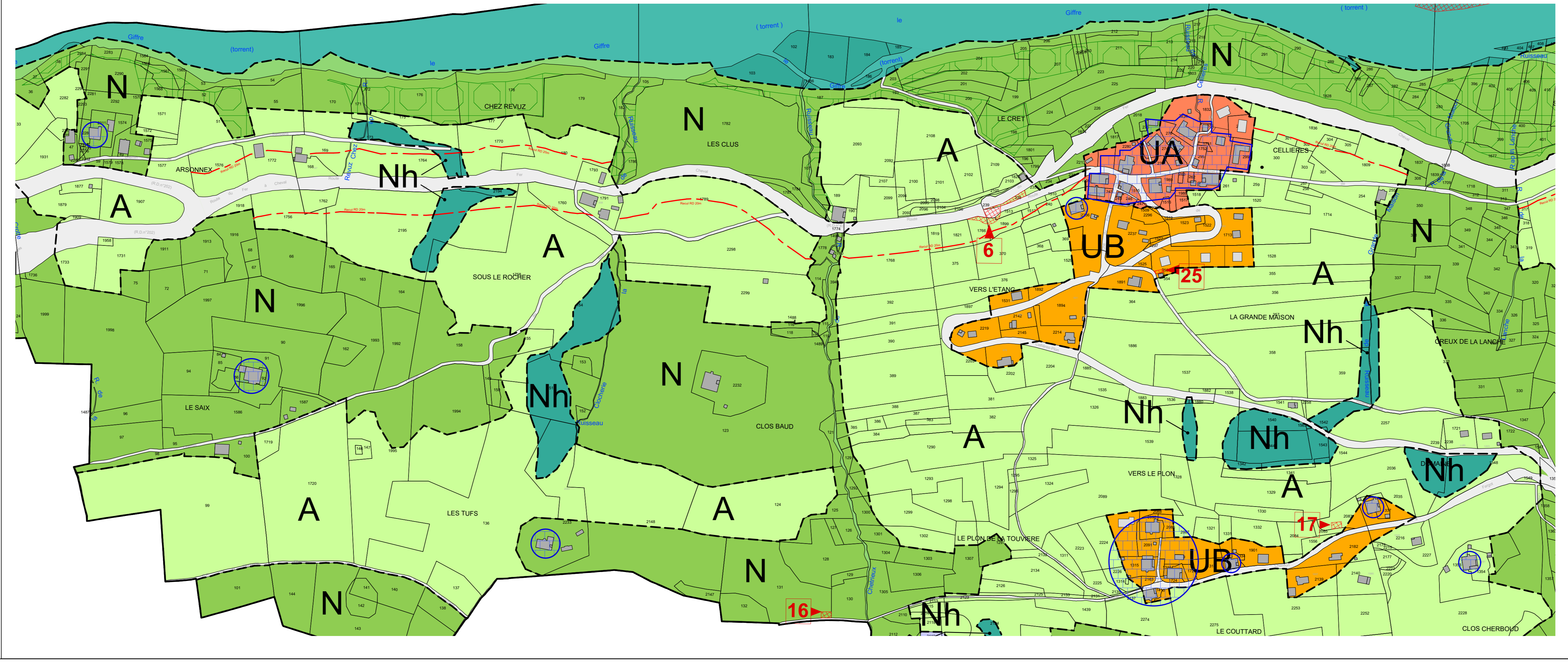
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERE-ENVERSE

PLAN N° **3a** PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

PHASE APPROBATION Février 2020 Ech : 1/2500°

DATE	PHASE	PROCEDURE	REMARKS
13/02/20	Approbation	Elaboration P.L.U.	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 13 février 2020, approuvant l'élaboration du P.L.U. de Rivière-Enverse.

Indotec Beau plan local grand atelier axe architectes



LEGENDE

ZONES URBAINES :

- UA Zone d'urbanisation de forte densité
- UB Zone d'urbanisation de moyenne densité
- UX Zone d'activités

ZONES A VOCATION D'URBANISATION FUTURE :

- AUa Zone à urbaniser de forte densité
- AUb Zone à urbaniser de moyenne densité

ZONES NATURELLES :

- A Zone agricole
- Ap Zone agricole de protection paysagère
- N Zone naturelle et forestière
- Nh Zone naturelle de protection des zones humides
- Nc Zone naturelle de Captage

Autres symboles :

- Secteur soumis à orientation d'aménagement de programmation (OAP)
- Espaces boisés classés art. L. 113.1 du code de l'urbanisme
- Sites ou secteurs classés art. 113.1 du code de l'urbanisme
- Ensembles bâtis ou bâtiments remarquables répertoriés au titre de l'article L. 151.19 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général
- Numéro de l'emplacement réservé (voir Liste des emplacements réservés)
- Cheminement
- Siège d'exploitation agricole
- Marge de reculement
- Voie classée à grande circulation (Classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
- Zone humide répertoriée au titre de l'article L. 151.23 du code de l'urbanisme
- Exploitations agricoles pérennes

Remarque : Il est obligatoire pour les bâtiments répertoriés au titre de l'article L. 151.19 du code de l'urbanisme.

Régime d'occupation au sol : Classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

Documents annexes à consulter : Les documents complets du P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) doivent être consultés.